

2026-05-35



Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) : PONS Marie ChristineAgissant en qualité de Membre pour l'association : PAROISSETél. : 06 72 82 84 22 Mail : pousmariechristine81

Agrément n° : _____ @gmail-com

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons,

De : ☐ 1^{er} groupe ☒ 3^{ème} groupe (cochez le groupe de votre choix)

➡ 1^{er} groupe : boissons non alcoolisées / 3^{ème} groupe : boissons ne titrant pas à plus de 18° d'alcool
(vin, bière, cidre, vin doux naturel, crème de cassis...etc)

Du : Vendredi 12/6/26 à 17h30Au : Vendredi 12/6/26 à 22h00A l'occasion de : Kermesse paroissiale avec apéritif + repasLieu de la manifestation : Ecole Puysefurs 1 Rue Charstenet de Puysefurs

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A Rabastens le 19/5/26 Signature : PCB**Arrêté du Maire**

(Partie réservée à l'administration)

Le Maire de la Commune de Rabastens

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'art. L 3334-2 et L 352-5 du Code de la santé publique,

Vu l'art. L 48 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

Arrête :M^{me} PONS Marie Christine de l'association PAROISSEEst autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 1^{ER} groupe à RabastensDu : Vendredi 12 juin 2026 à 17 heures 30Au : Vendredi 12 juin 2026 à 22 heures 00A l'occasion de : Kermesse Paroissiale

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Rabastens, le 26 mai 2026

Le Maire



Nicolas GERAUD